



Les asservissements en cas d'incendie

Autres installations techniques du bâtiment

André Barattin – Zanetti Ingénieurs-Conseils



2

Asservissements, quelles installations?

- Selon le type de bâtiment projeté (administratif, industrie, commercial...)
- Selon son hauteur et son occupation :
 - Bâtiment élevé
 - Grands magasins
 - Entrepôts
- Distinguer les asservissements **nécessaires** et recommandés
 - Nécessaires déterminés par la Police du Feu et l'AEAI
- Réfléchir à la fonction du bâtiment et à son usage et rester à l'écoute des désirs du propriétaire (connaissance du métier)
- Il n'existe pas de liste exhaustive

Ascenseurs et monte-charges

- Asservissement **nécessaire** si :
 - Plus de trois paliers sont desservis
 - Dans les bâtiments élevés
 - Dans les bâtiments hébergeant des personnes
 - Dans les grands magasins
 - Dans les bâtiments comptant des locaux prévus pour un grand nombre de personnes

- L'asservissement doit :
 - Amener la cabine au niveau de sortie
 - Bloquer les portes en position ouverte

Escalators et trottoirs roulants

- Asservissement **nécessaire**
- Mise hors service automatique dans la zone touchée
- Exception pour certains cas particuliers :
 - Transport de chariots à bagages
 - Transport de caddies (chariots à commissions)

Eclairage et balisage de sécurité

- Asservissement recommandé
- Concerne principalement les feux flash indiquant les sorties de secours
- Surtout dans les zones techniques :
 - Parking
 - Local bruyant

6

Portes battantes avec résistance au feu

- Asservissement **nécessaire**

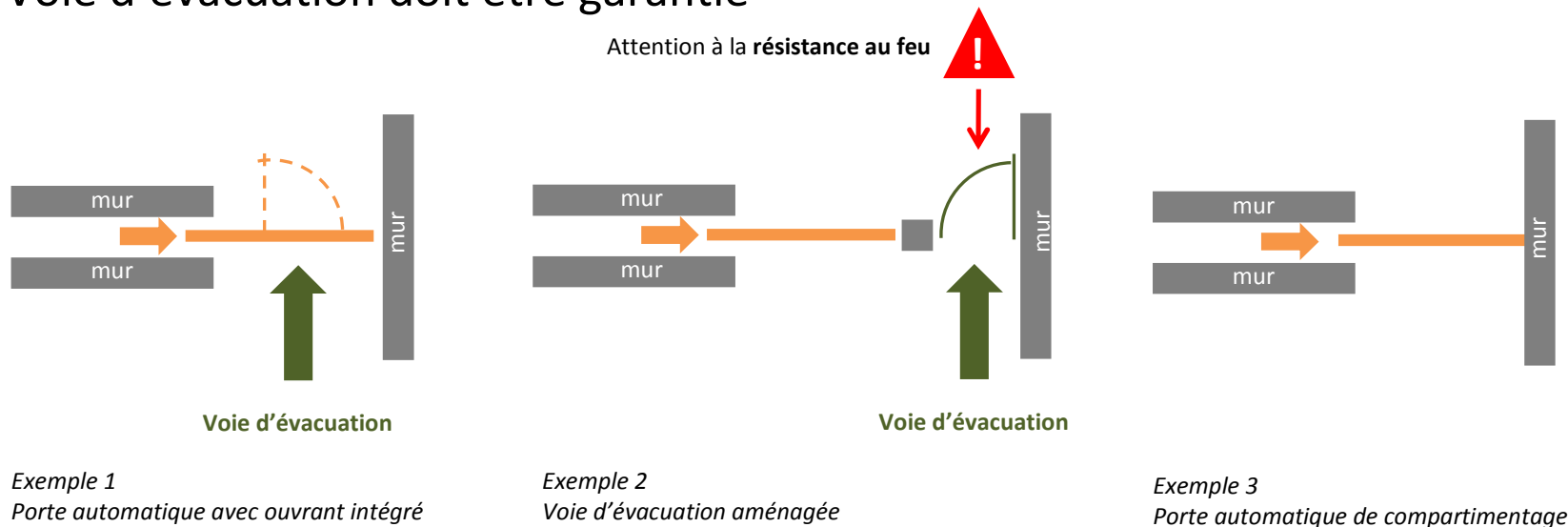
- Doivent être maintenue ouvertes en situation normale
 - par un équipement électromécanique ou
 - par un équipement électromagnétique

- Fermeture en cas d'incendie ou d'absence de tension

- Doivent pouvoir être ouvertes manuellement mais doivent se refermer automatiquement tant que l'asservissement est actif

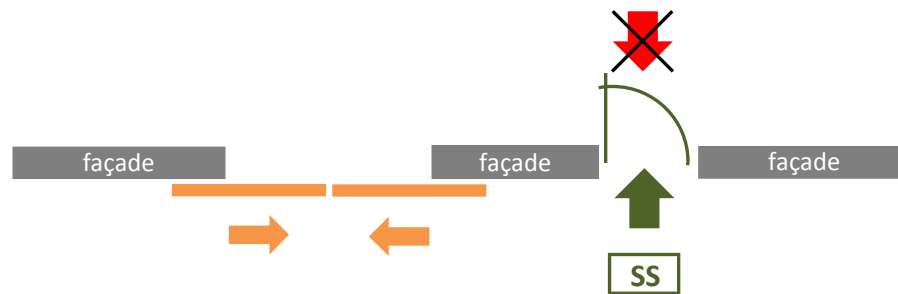
Portes coulissantes automatiques avec résistance au feu

- Asservissement **nécessaire**
- Sont ou doivent être maintenue ouvertes en situation normale
- Fermeture en cas d'incendie ou d'absence de tension
- Voie d'évacuation doit être garantie

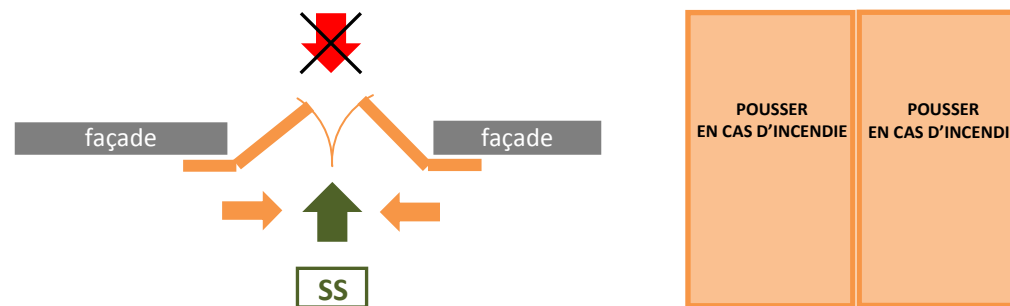


Portes automatiques sans résistance au feu

- Asservissement **nécessaire**
- Ouverture en cas d'incendie
- Portes donnent sur l'extérieur, conflit possible avec la sécurité du bâtiment (risque d'intrusion)



Exemple 1 – Résolution des conflits de sécurité
Aménagement d'une sortie de secours attenante



Exemple 2 – Résolution des conflits de sécurité
Porte automatique « double-fonction »

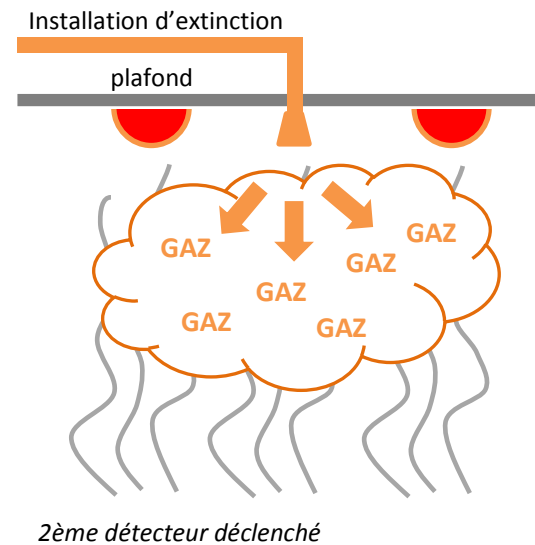
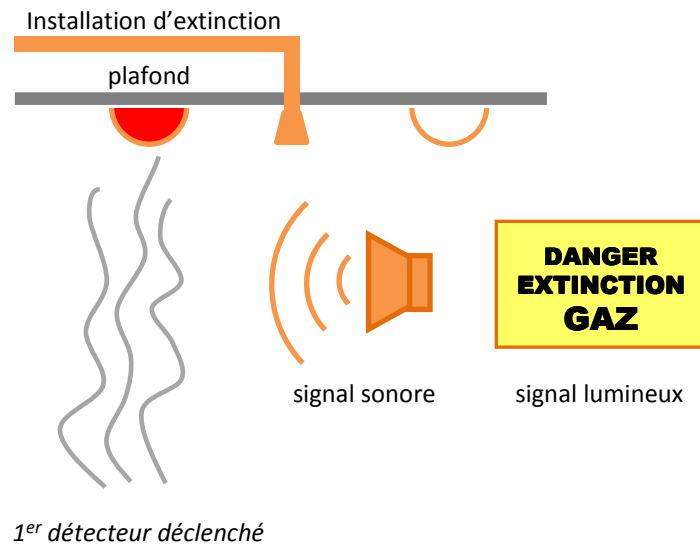
⚠ Attention au **marquage** des portes

Rideaux pare-feu

- Asservissement **nécessaire**
- Descente automatique en cas d'incendie
- Généralement utilisés pour réaliser un couloir sécurisé menant directement à l'extérieur

Installation d'extinction automatique à gaz inerte

- Asservissement **nécessaire**
- En relation directe avec une détection incendie dédiée au local concerné
- Fonctionne avec le déclenchements de deux détecteurs
 - Déclenchement du 1^{er} détecteur = signal sonore et lumineux
 - Déclenchement du 2^{ème} détecteur = libération du gaz (temporisation 0 à 60 secondes)



Vanne gaz

- Asservissement **nécessaire**

- Exécuté au moyen :
 - de détecteurs de gaz installés dans la chaufferie et/ou
 - de détecteurs incendie

- Commande la fermeture de la vanne gaz et l'arrêt des brûleurs

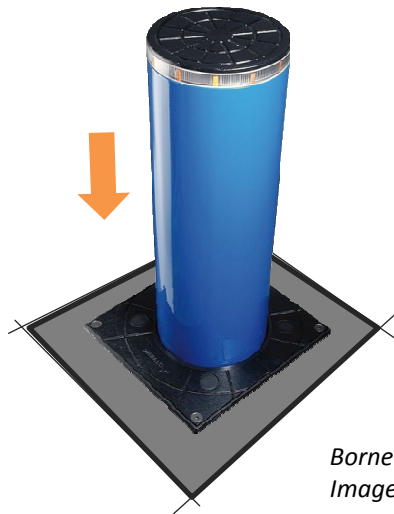
- Commande envoyée au tableau de gestion de la chaufferie

Extraction de chaleur et fumées

- Asservissement recommandé
- Peut être demandé par l'autorité de protection incendie en plus du système d'actionnement manuel
- Se déclenche soit :
 - sur une alarme incendie ou
 - sur une alarme sprinkler

Barrières automatiques de parking

- Asservissement recommandé parfois **nécessaire**
- Ouverture en cas d'incendie de la sortie uniquement
L'entrée doit rester fermée (empêcher l'accès à d'autres véhicules)
- Blocage restent effectifs tant que l'alarme n'est pas quittancée
- Valable également pour les bornes automatiques escamotables



A noter que le niveau de sécurité des bornes est plus élevé que celui d'une barrière.
L'asservissement de bornes peut parfois créer un **problème de sécurité** (risque d'intrusion)

Borne automatique escamotable
Image : Urbaco SA

Alimentations de sécurité

- Asservissement recommandé
- Les Services du feu mettent habituellement les bâtiments hors tension en cas d'incendie (réduction du risque d'électrisation ou d'électrocution)
- Risque de réinjection de courant en présence d'une alimentation de sécurité (groupe électrogène)
- Asservissement empêche le démarrage du groupe électrogène
- Bien réfléchir avant de mettre en place un tel asservissement

Autres exemples d'asservissements

- Caméras de surveillance et enregistreur vidéo
- Système d'interphonie

Merci pour votre attention

- Avez-vous des questions ?